



Association Loi 1901
Enregistrée à la sous-préfecture de Reims sous le n° 5457

6 rue Léon Patoux – 51100 REIMS
51686 REIMS Cédex 2
Bureau ouvert de 9h00 à 17h00
mardi-mercredi -vendredi

Téléphone : 03.26.86.64.56
Mail : ffbridge.champagne@gmail.com
N° SIRET : 44461548800020

COMPTE-RENDU du CONSEIL REGIONAL

En date du 10 novembre 2023

Vingt trois personnes étaient présentes, 10 clubs sont représentés. Excusés : Mme Sylvie Besostri, Mr Yves Dessalines d'Orbigny, Mme Maryse Voilquin et Mme Valérie Sauvage. Présence de Mr Jean-Pierre Garnier membre de la FFB et Mr Jean-Claude Dazy.

A 17 h 30, le Président ouvre la séance en remerciant les membres présents et en donnant l'ordre du jour de cette réunion.

Il rappelle qu'il a assisté à 7 assemblées générales des clubs. Celles-ci se sont bien déroulées, malheureusement il a été déploré une baisse continue des effectifs mais aussi une diminution quant à la participation des joueurs aux différentes épreuves ou compétitions proposées....

I) Assemblée Générale de la FFB :

Il donne un compte rendu essentiellement financier de l'assemblée des 27 et 28 octobre à laquelle il a assisté.

Le bilan global fait apparaître un déficit de 1 377 000 €.

La trésorerie serait en baisse de 1 600 000 € provoquée en partie par : un achat de matériel informatique « douteux », l'organisation des jeux de Strasbourg très déficitaire, un coût d'entretien (climatisation hors d'usage) de plus en plus important.

Un budget a été établi en équilibre après quelques « acrobaties » sur les amortissements, la valeur totale du bien (estimé à 1 300 000 €) ...

La vente du bâtiment est maintenant décidée et la recherche d'un autre lieu (location ou achat ?) est en cours.

II) Comité :

Comme au niveau national la baisse des effectifs et des compétiteurs entraîne une diminution des recettes.

Compétitions :

Minh, Directeur des compétitions comme d'habitude dorénavant signale les difficultés qu'il rencontre pour organiser certaines épreuves. Il doit même en supprimer parfois, faute de participants et malgré des relances individuelles... (11 équipes seulement au trophée de France). Il suggère donc, une fois de plus, la désignation d'un responsable des compétitions dans chaque club. Celui-ci se

chargerait de rappeler les épreuves diverses, au bon moment, voire à la constitution d'équipes

Il admet que la réorganisation, toute nouvelle, des catégories de joueurs (expert, performances, challenges) n'est pas encore bien intégrée....

Mr Guiborat (Epernay) signale que des compétitions qui se déroulent sur 2 jours posent problèmes.

Ce à quoi Minh rétorque les éternelles mêmes réponses : déplacement réduit / mais nombre de participants nécessaire. Temps réduit/ nombre de données imposé plus des horaires compatibles.

Comment résoudre cette équation insoluble ?...

III) **Règlement Intérieur (projet) :**

A l'ouverture de cette réunion, le Président a fait parvenir à tous les membres un projet de règlement intérieur au bon fonctionnement de la Maison du Bridge. Ce règlement intérieur ne pouvant être adopté et appliqué qu'en assemblée générale de Champagne Bridge.

A la lecture de l'annexe 1 concernant les tarifs proposés aux différentes parties, les 3 représentants du CBRC Mr Philippe Caralp, Mme Sybille Altmeyer et Mr Jacques Petit ont émis de vives protestations.

Ils contestent en particulier le montant de leur participation financière (« loyer ») fixé à 1200.00 € par mois sur 12 mois invoquant une augmentation de 40 % immédiate.

Il convient ici de fournir quelques précisions ou rappels que le Président n'a pu faire valoir lors de cette réunion. Depuis toujours, il était convenu une participation financière mensuelle égale entre le Comité et le CBRC pour alimenter Champagne Bridge (seule source de revenus).

A partir de la saison 2016/2017, le CBRC invoquant des problèmes financiers a obtenu plusieurs réductions de loyer à « l'amiable ».

Ensuite, 2 graves événements exceptionnels sont survenus, suspendant ainsi pour les entités l'utilisation de la Maison du Bridge pendant de longs mois : la COVID et l'effondrement de la toiture. Faisant valoir, à juste titre, le manque de recettes et la non utilisation des locaux, les représentants du CBRC ont sollicité le Comité et le Président de la Maison du Bridge et ont obtenu diverses baisses de loyer et même des exonérations totales certains mois.

Ces baisses ont été de 30 à 40 % et plus parfois à certains moments.

Malheureusement, ces accords ont été conclus oralement « entre 2 portes » par les 3 entités concernées ; Maison du Bridge, Comité et CBRC sans réunir l'assemblée générale de la MBC à chaque fois.

Entre personnes raisonnables concernées par une même activité de loisirs, cela semblait « naturel » et « évident » ; il n'y avait nul besoin d'un contrat écrit défini en assemblée générale....

Mais au fil des mois les sommes versées par le CBRC étaient aléatoires en montants et en périodes. Ainsi, lors d'une entrevue réunissant Mr Dazy, Mr Corpart et Mr Bertin, pour le budget 2021/2022, le CBRC prévoit la somme de

10000 € pour couvrir le montant des participations dûes à la Maison du Bridge pour une année (soit un montant mensuel de 833.33 €).

Le Comité proposait simplement de revenir à la participation initiale appliquée avant COVID soit moitié/moitié ; en l'occurrence 1200 € par mois sur 12 mois. Ainsi, l'augmentation de 40 % fortement décriée par les représentants du CBRC, si elle n'est pas contestable mathématiquement, l'est dans l'esprit puisque établie sur une base de (10000€) fixée unilatéralement par le CBRC lui-même. Mr Petit Jacques du CBRC, demande, à juste titre ? mais assez véhémentement pourquoi ces décisions n'ont-elles pas été prises par les instances de la Maison du Bridge, seule habilitées à les prendre.

La bonne entente, la compréhension, la sollicitude entre clubs et bridgeurs aurait dû suffire Croyait-on.

Les représentants du CBRC ont ensuite contesté les clauses et tarifs concernant l'occupation des locaux par des tiers reconnus (professeurs, Clan des chacals....). La discussion envenimée en est arrivée au règlement de comptes entre les représentants du Champagne Bridge Club à un tel point que Mme Coubard-Pluot, mise en cause personnellement, a quitté définitivement cette réunion. Triste image, pitoyable spectacle, donnés au représentant de la FFB présent ce jour, et aux présidents de clubs qui espéraient voir ou entendre autre chose que ces batailles picrocholines....

Après une heure de débat houleux, le Président reprend la parole et présente Monsieur Garnier Jean-Pierre, employé à la FFB pour assurer le développement du bridge.

IV) Développement du Bridge :

Malgré le spectacle auquel il vient d'assister, ce qui pourrait sembler totalement contraire à ses espérances, Mr Garnier expose avec conviction en quoi consiste le « lancement de l'appel à projets développement club » initié par la FFB et dont il est le vulgarisateur.

Les clubs désireux de développer le bridge, de recruter de nouveaux ou anciens bridgeurs sont invités à se faire connaître. Ils peuvent déposer un dossier auprès de la FFB qui s'engage à les aider, les conseiller dans leur action. Il encourage les présidents présents en leur disant qu'un ou 2 membres de plus seulement, est toujours un pas fait pour enrayer la baisse visible des effectifs. La participation à des forums des associations est essentielle mais pas seulement, il convient de penser à une animation en médiathèque ou autre lieu ou occasion de rassemblement....

Le Président de Châlons en Champagne, Mr Christian Bernard, signale les opérations réalisées dans ce sens par les membres de son club, mais les autres membres présents semblent plus pessimistes, connaissant les problèmes inhérents à notre Comité : manque de grosses agglomérations, isolement, déplacements inévitables....

Mr Garnier conclut son exposé sur une note optimiste en espérant des suites à celui-ci.

V) Questions diverses :

Monsieur Dazy en sa qualité de Président de la Maison du Bridge, rappelle qu'il est toujours possible de faire des dons « défiscalisables » et que ceux-ci seraient toujours bien venus pour aider au remboursement des prêteurs.

Avant de conclure, le Président propose de rendre un hommage particulier à Jean-Pierre Pottelette, cheville ouvrière importante pour la réalisation de cette Maison du Bridge. Une plaque serait apposée en devanture sous l'enseigne « Maison du Bridge », figurant « centre Jean-Pierre Pottelette.

Tous les membres présents adhèrent à cette proposition à l'unanimité.

Après ce moment d'unité enfin retrouvé, le Président, à 19h30 lève la séance et invite l'assemblée à partager un verre de l'amitié.

Le Secrétaire Général

Lionel MASSE